



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 23/12/2022

ID : 069-200058493-20221216-B_20221216_3-DE

SLOW

DÉLIBÉRATION BUREAU SYNDICAL

SUR DÉLÉGATION DU COMITÉ

Délibération n°B_20221216_3

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE PIERRE-BÉNITE AU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Rapporteur : *Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)*

Le **16 décembre 2022 à 14 h 30**, le BUREAU SYNDICAL de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni en session ordinaire au siège du SigerLy - Immeuble ORGANDI - 1 esplanade Miriam MAKEBA à Villeurbanne sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum	5
Nombre de délégués en exercice	9
Total de délégués présents	8
Nombre de pouvoirs	0
Nombre total de délégués ayant voix délibérative	8

PRÉSENTS :

Vinciane BRUNEL VIEIRA (Métropole de Lyon), Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon), Pierre-Alain MILLET (Métropole de Lyon), Eric PEREZ (Métropole de Lyon), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Philippe PERARDEL (Saint Germain au Mont d'or), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne)

ABSENTS :

Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SigerLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/03 portant fixation des tarifs des services annexes CEP ;

Vu la délibération n°C-2022-11-30/13 portant délégation de compétences au Bureau ;

Vu la délibération n° 2022DL077 de la commune de Pierre Bénite du 8 novembre 2022 portant sur l'adhésion au Conseil en énergie partagé proposé par le SIGERLy ;

Vu le projet de convention CEP (nouvelle offre) de Pierre Bénite et ses annexes ci-joints ;

Considérant que le SIGERLy est autorisé à réaliser tout service d'accompagnement des adhérents en matière d'efficacité énergétique et de maîtrise de la demande énergétique ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation)

Le Bureau syndical,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pierre Bénite à la nouvelle offre de Conseil en énergie partagé ;

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention CEP, les annexes annuelles et tout autre document se rapportant à cette adhésion et à la bonne exécution de la convention, y compris d'éventuels avenants ou résiliation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.